

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 19 mai 2008

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLLE - M. PRIBETICH - Mme HERVIEU - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - Mlle CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : M. MILLOT (pouvoir Mme POPARD) - M. DESEILLE - M. BEKHTAOUI
Membres absents : M. ALLAERT

OBJET**DE LA DELIBERATION****Palais des Ducs - Rénovation de la sécurité "incendie" - Deuxième tranche - Mise en appel d'offres**

Madame Durnerin, au nom des commissions de la réussite éducative, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations des 19 décembre 2005 et 26 juin 2006, le Conseil Municipal m'a autorisé à lancer la procédure relative à la première tranche des travaux de rénovation de la sécurité "incendie" du Palais des Ducs, estimée à 420 000 € TTC, par voie d'appel d'offres, étant précisé que le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération a été évalué provisoirement à 900 000 € TTC.

Il est proposé aujourd'hui de réaliser la deuxième tranche, estimée à 300 000 € TTC, qui concernerait les bâtiments D et H jouxtant la cour de Flore.

Les travaux comporteraient :

- le remplacement du système de sécurité (câblage et détecteur),
- la mise en sécurité par des travaux de compartimentage, notamment la pose de cloisons et portes coupe-feu.

Leur maîtrise d'oeuvre pourrait être confiée aux services techniques municipaux et une procédure d'appel d'offres pourrait être engagée pour leur réalisation.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) décider de confier la maîtrise d'oeuvre de la deuxième tranche des travaux de rénovation de la sécurité "incendie" du Palais des Ducs aux services techniques municipaux ;
- 2) m'autoriser à lancer la procédure par voie d'appel d'offres ;

3) m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35.I.1° du code des marchés publics ;

4) m'autoriser à prendre les décisions de poursuivre l'exécution des travaux en cas de dépassement du montant initial des marchés jusqu'à concurrence de 10 % de ce montant, conformément aux dispositions de l'article 118 du code des marchés publics ;

5) dire que le financement des travaux sera assuré sur les crédits inscrits au budget de l'exercice 2008 et à inscrire au budget de l'exercice 2009 ;

6) m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme

Le Maire,

Pour le Maire, *L'Adjointe*

[Signature]
Colette Popard

PUBLIÉ LE 26/05/08

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

22 MAI 2008

